

L'ECHO du ROANNAIS

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
À Lyon, Agence V. Fournier, 22, rue
Confort pour dep. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison.
L'AGENCE HAYAS, place de la Bourse, 2,
et l'AGENCE AUDOUARD et Co, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

LIBERTÉS NOUVELLES

M. Valdeck Rousseau, ministre de l'intérieur, a déposé avant hier sur le bureau de la Chambre un projet de loi touchant les manifestations sur la voie publique.

On devine sans peine de quelles aventures est issu ce projet destiné à renforcer l'arsenal des lois existantes : une des forces les plus utiles et les plus utilisées sous ce régime de libertés illimitées.

Nos gouvernants tiennent à la tranquillité de leurs digestions, persuadés du reste, que cette tranquillité-là se confond avec l'ordre public. Et c'est pourquoi le nouveau projet de loi, forgé sous prétexte d'ordre public, ne servira qu'à éviter tout sur-saut, toute fièvre aux nuits ministérielles.

Un rien parfois ne suffit-il pas à empoisonner les douceurs du pouvoir ? Nos maîtres veulent être armés, contre ce rien-là et formidablement armés je vous jure.

Voyez plutôt la jolie loi que nous aurons votée une fois, le prince Napoléon, et une promenade de peuple à la place des Invalides.

Article 1^{er}. — L'article 40 de la loi du 30 juin 1881 est modifiée ainsi qu'il suit :
« Art. 10. — Toute personne qui aura pris part à une réunion sur la voie publique sera punie d'un emprisonnement de 15 jours à six mois.

La provocation directe à former une réunion sur la voie publique, sera punie des peines portées par l'article 6, paragraphe 3, de la loi du 7 juin 1848 contre ceux qui auront provoqué à un attroupement non armé.

Les autres infractions aux dispositions de la présente loi seront punies des peines de simple police, sans préjudice des poursuites pour crimes et délits qui pourraient être commis dans les réunions.

Art. 2. — Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 à 4.000 fr., ou de l'une de ces peines seulement,

1^o L'enlèvement ou la dégradation des signes publics de l'autorité du gouvernement républicain, le port public, l'exposition dans les lieux ou réunions publiques, la distribution ou la mise en vente de tous signes et symboles séditieux.

2^o Tous cris ou chants séditieux, proférés sur la voie ou dans les lieux publics, l'affichage ou la distribution, dans les mêmes lieux, de tous placards séditieux.

Le tout sans préjudice des dispositions de l'article 471, n° 15, du code pénal, relatives aux contraventions, aux arrêtés de police pris en exécution des lois des 14 décembre 1789,

22 décembre 1789-janvier 1790, 19-22 juillet 1791,

Passé encore pour l'article 1^{er}. J'admets que la rue appartient à tout le monde et que nul n'a le droit de s'en emparer. Il est clair que la liberté de l'un ne peut constituer une tyrannie pour les autres. Un groupe de turbulents ne peut pas avoir le droit de s'imposer aux citoyens amis de l'ordre.

Mais, pour l'article 2, c'est autre chose. Trop élastique, cet article, et pas tendre, vraiment. Comment, vous voulez punir d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 à 4.000 fr. le port, l'exposition, la vente, la distribution de « tous signes ou symboles séditieux » ainsi que l'affichage ou la distribution des placards séditieux ? — Mais qu'est-ce donc à proprement parler qu'un symbole, un signe, un placard séditieux ? Cet article est un traquenard terrible, il en peut sortir des abus inouïs. Rien ne vous empêchera de me jeter en prison parce que je porterai une fleur de lys en épingle à ma cravate ou parce que, moi industriel, j'aurai placé dans ma marque de fabrique, l'aigle impériale ! Si c'est ça, votre liberté, elle m'effraie plus que les caprices des tyrans.

La loi est donc dangereuse, et anti-libérale.

Conclusion : la Chambre la votera avec enthousiasme.

La représentation législative.

Nous avons annoncé que le ministre de l'intérieur allait déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à attribuer deux députés à l'arrondissement de Narbonne, dont la population s'est élevée, en cinq années de 89,395 à 112,160 habitants.

Il n'y a pas que l'arrondissement de Narbonne qui doive recevoir ce complément de représentation législative à raison de l'excédent de population constaté par le dernier recensement.

Les arrondissements de Carcassonne (Aude) et d'Albi (Tarn) doivent avoir chacun un second député ; les 4^e, 12^e, 15^e et 19^e arrondissements de Paris doivent avoir un second député ; l'arrondissement de Saint-Etienne devra en recevoir un quatrième ; celui de Lille, un septième ; le 11^e arrondissement de Paris et les arrondissements de Sceaux, Béthune et Valenciennes, devront recevoir un troisième député.

Mais ces accroissements ne pourront être attribués à ces arrondissements que quand, dans chacun d'eux, comme à Narbonne, la totalité de la représentation deviendra vacante.

Après-dînée. Au contact de cet uniforme d'Henri, qu'on eût dit fait exprès pour lui, Pierre s'était littéralement transfiguré. Des fatigues de son énorme course il ne lui restait plus trace ; il portait l'épée et le chapeau à plume comme pas un, et Henri ne put se défendre, malgré toute son amitié, d'un soupçon d'inquiétude.

Bah ! Berthe n'était pas là, en définitive. Qu'avait-il à redouter après tout ! Mme de Berville reçut naturellement avec une faveur marquée ce bel officier qui lui apportait des nouvelles de sa fille chérie. La pauvre femme avait tant besoin de ce baume sur la blessure cuisante que ce départ avait faite à son cœur de mère !

En un instant les angoisses du bombardement furent oubliées ; une gaieté relative reparut sur sa figure labourée par les larmes, quand Pierre lui vanta la quiétude parfaite que pourrait goûter sa fille dans ce coin de terre, si éloigné de la bataille, qui avait nom St-Maurice-sur-Loire.

Elle eût embrassé cet homme qui venait lui dire que son enfant était toujours de ce monde et à l'abri des dangers qui l'eussent menacée à Lyon.

Les jeunes gens, à la vue de sa confiance intrepide, n'eurent pas le courage d'annoncer à Mme de Berville la mort de la pauvre Jenny. Pierre eut besoin un instant de toute sa diplomatie pour expliquer comment il n'apportait pas avec lui une lettre de Berthe ; la chose paraissait en effet au moins étrange. Aussi, lorsque, chargé des bénédictions de la mère de celle qu'il aimait, il sortit charmé de tant de bienveillance, il poussa un véritable soupir de soulagement.

Mais il se disait aussi, la rage dans le

Cela est possible, à la rigueur, pour les arrondissements qui n'ont qu'un député actuellement ; mais, pour ceux qui en ont plusieurs, cette éventualité est très peu probable.

De sorte que, pour opérer ces modifications dans notre topographie électorale, il faudra attendre, pour la plupart de ces collèges électoraux, l'expiration du mandat de la Chambre actuelle.

Ajoutons que, à l'inverse des arrondissements précédents, il y en a deux en France, ceux de Largentière (Ardèche) et d'Aubusson (Creuse) qui ne devront plus être représentés à l'avenir que par un député au lieu de deux. Leur population, en effet, qui, avant le recensement de 1881, dépassait 100,000 habitants, est devenue depuis inférieure à ce chiffre. Dès lors, ces arrondissements ne devront plus former qu'une circonscription électorale.

Mais là, aussi, il faudra attendre l'expiration du mandat de la Chambre pour opérer ce changement.

UN AVEU

Voici comment le Temps apprécie la nomination de M. Sadi-Carnot à la présidence de la commission du budget.

Aucune méprise n'est possible sur le sens des opinions qui l'ont emporté cette année dans l'élection de la commission du budget : la politique financière qui triomphe est celle de la résistance aux dépenses exagérées ; c'est la politique de l'équilibre, la plus sage de toutes, celle qui peut le plus sûrement épargner au pays des mécomptes et l'acheminer ensuite vers les réformes souhaitées.

D'où cette conclusion logique : M. Rod-vier, candidat du parti gambettiste, et M. Wilson, candidat du parti de l'Elysée, représenteraient la politique des dépenses exagérées, du déficit, des mécomptes et de la continuation des abus.

Opportunistes et gréyistes doivent trouver l'appréciation un peu dure, venant surtout d'un journal républicain.

COMÉDIANTE !!!

On lit dans le Clairon :
Le gouvernement essaie de rassurer les populations des campagnes.

En présence du mauvais effet qu'ont produit les poursuites commencées, dès les premiers jours du mois dernier, vis-à-vis des contribuables qui n'avaient pas encore soldé les douzièmes échus de leurs impositions, le ministre des finances vient de lancer une nouvelle circulaire par laquelle il recom-

mande aux percepteurs de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toutes mesures de rigueur. Mais, en revanche, on se dispose à obliger les comptables à verser, tous les dix jours, entre les mains du receveur particulier des finances, les sommes qu'ils auront reçues des contribuables.

Or, ces versements n'avaient lieu, ordinairement, que deux fois par mois ; et il arrivait très souvent même que bon nombre de comptables n'ayant reçu que des sommes peu importantes dans les quinze jours qui séparent deux versements, ne rendaient compte qu'en fin de mois, de leurs recouvrements.

Désormais, quel que soit l'état de leur caisse, les percepteurs devront, trois fois par mois, se rendre au chef-lieu d'arrondissement et verser l'argent qu'ils auront en caisse. Ainsi, d'un côté, en faisant suspendre toutes poursuites contre les contribuables retardataires, le gouvernement cherche à faire croire qu'il n'a pas besoin d'argent ; et de l'autre côté, il invite les comptables à verser, tous les dix jours, les sommes qu'ils peuvent avoir reçues.

Comédiantisme !

Une des sous-commissions du conseil supérieur de l'Agriculture s'est réunie lundi. Elle a accepté, en principe, la création d'une chambre consultative d'agriculture par arrondissement ; c'est un retour à la loi de 1851. Elle a aussi examiné les conditions de capacité que doivent réunir les électeurs, et les éligibles.

Quelques journaux, en présence du retard apporté à la signature de la convention définitive avec la Compagnie de Lyon, en ont conclu que les négociations ne suivaient pas un cours favorable.

faire de bon et de bien : encore Berthe ; plus qu'un bonheur suprême enfin à réaliser ; toujours sa Berthe bien-aimée. Peu à peu il ne voulait plus d'une Berthe que le malheur aurait fait descendre jusqu'à lui ; il voulait s'élever jusqu'à elle.

Et qu'avait-il fallu au jeune enthousiaste pour le transformer ainsi ? Peu de chose pourtant : sentir battre une épée à son côté, et résonner ses éperons sur le parquet d'un salon de comtesse !

En quelques heures, il s'était révélé soldat. Les idées les plus étrangement belliqueuses vinrent hanter son sommeil. Il ne rêva que batailles ; sa Berthe chérie était pour lui le prix de la victoire !

Il faut le dire : ses scrupules de conscience s'étaient calmés beaucoup. En attendant son ami parler, si gaîment de sa fiancée, il ne lui parut pas à beaucoup près aussi épris d'elle qu'il l'était lui-même ; pareil à ces enfants qui, pour avoir la portion de gâteau de leur camarade, s'écrient : « Je l'aime mieux que lui. » Pierre se rassurait lui aussi et se soutenait à lui-même qu'il aimait mieux Berthe, qu'Henri ne l'aimait lui-même.

Et la devise de Jacques Cœur, cet autre prolétaire dont il avait si souvent visité, à Bois, la vieille résidence, lui revint en mémoire : *A cœur vaillant, rien d'impossible !*

Il se jura que, par droit de conquête, elle serait un jour à lui cette Berthe adorée ; et, quand il se réveilla au jour il avait le sourire aux lèvres, et il était plein déjà de cette radieuse espérance qui, neuf fois sur dix en ce monde, constitue tout le bonheur.

FEUILLETON DE L'ECHO DU ROANNAIS

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE
ROANNAIS

À cet aveu, moi, Henri avait reculé d'abord comme s'il venait d'être piqué par un serpent.

Enfant ! lui dit Pierre, en lui tendant sa main qu'Henri saisit aussitôt ; tu vois bien que je ne suis guère à redouter pour toi, puisque je viens ici te demander moi-même une place à la bataille ! Ce serait bien du malheur, n'est-ce pas, si je n'attrapais pas dans le grabuge qui se prépare.

— Pauvre ami, est-il possible que je te retrouve en pareille disposition d'esprit ! interrompit l'aide-de-camp, tout rassuré. Voyons, ne reparlons plus, je t'en prie, de ce vilain sujet. Précy me surcharge de travail ; veux-tu que je te présente comme aide-de-camp ? Solide comme tu, les à cheval, tu feras admirablement son affaire.

Un quart-d'heure après, Pierre, présenté par Henri de Chavannes, qui en répondait comme de lui-même, était agréé par le général en chef. Deux heures plus tard, il était équipé comme son ami, et ils allaient porter à Mme de Berville des nouvelles de Berthe.

Comme il y eut loin alors de l'humble meunier du matin au brillant aide-de-camp de

L'officielle agence Havas les rassure en ces termes :
« Les bases de la convention avec la Compagnie P.-L.-M. sont arrêtées. M. Raynal discute actuellement les termes de la rédaction ; la signature est imminente.
« L'accord avec la compagnie d'Orléans est presque fait. »

Les ministres ont arrêté hier matin le projet relatif à la création du corps d'artillerie de forteresse ; il comporte la suppression du train d'artillerie et la création de 16 bataillons d'artillerie de forteresse comprenant 6 batteries chacun, soit 96 batteries.

Le nouveau corps, comme train d'artillerie, comprendra les réservistes en temps de guerre ; en temps de paix, le service sera fait par les artilleurs de l'armée active.

Il est peu probable que la Chambre puisse discuter le budget au cours de cette session. En effet, le budget sur ressources extraordinaires n'a pas encore été préparé, puis- qu'il dépend des conventions avec les Compagnies de chemins de fer et que les pourparlers engagés entre ces Compagnies et le gouvernement ne sont pas encore terminés.

D'autre part, le renouvellement partiel des conseils généraux devant avoir lieu dans les premiers jours du mois d'août, le Parlement devra se séparer du 20 au 25 juillet. Dans ces conditions, il semble difficile qu'on puisse aborder même l'examen de quelques chapitres à la fin de la session. La rentrée des Chambres devrait donc avoir lieu, cette année, beaucoup plus tôt que d'habitude, et les vacances parlementaires seraient nécessairement assez courtes.

Voici le chiffre exact des versements et des demandes de remboursements à la Caisse d'épargne de Tours, d'après l'Indépendant :

Samedi, 28 avril, il a été versé 19,000 fr. Les demandes de remboursement ont donné un total de 210,000 fr. Dimanche, 29 avril, il a été versé 13,000 francs et réclamé 404 mille fr. Mercredi, 2 mai, il n'y a pas eu de versements ; par contre, les demandes de remboursement se sont élevées à 400,000 fr.

Soit pour les remboursements un million quatre-vingt mille francs et pour les versements trente-deux mille francs seulement.

Samedi et dimanche 5 et 6 mai, les demandes de remboursement ont été plus nombreuses encore que les autres jours.

On sait que le Conseil d'Etat vient d'annuler l'élection républicaine de M. Charbonel, élu conseiller général de Tarascon contre M. Chauvaffard.

Les auteurs principaux des fraudes qui ont motivé l'annulation de cette élection, les citoyens Giraud, Billon et Vêran, avaient été traduits devant le tribunal correctionnel de Tarascon et condamnés à l'amende et à la prison.

On assure qu'ils viennent d'être graciés par une décision spéciale de M. Grévy et qu'ils ne subiront pas leur peine.

Le rapprochement entre cette décision et celle du Conseil d'Etat est édifiant.

M. Pleyre, député du Gard, a déposé hier, deux projets de loi : le premier tendant à accorder une indemnité aux personnes victimes d'une erreur judiciaire et dont l'innocence aurait été reconnue après l'expiration de leur peine.

Le second, ayant pour but de frapper d'un impôt de 6 francs par an les étrangers établis en France non naturalisés. Les fonds provenant de cette contribution seront affectés aux caisses de retraite de la vieillesse et des invalides du travail.

On annonce, comme prochaine, une interpellation au Sénat sur les manuels, qui serait faite par M. Fournier, (du Cher), peut-être même par M. le duc de Broglie. Il est également question d'interpeller le garde des sceaux au sujet d'une lettre écrite par lui à Mgr l'évêque d'Aix, lui enjoignant de déplacer trois desservants de son diocèse.

La commission sénatoriale du régime des eaux a fini par adopter une rédaction de l'article 7, d'après lequel le propriétaire de la source ne peut en détourner le cours, tout en ayant le droit d'user des eaux pour le besoin de son héritage.

Inconséquence.

De farouches républicains viennent d'être touchés par la grâce à l'occasion de la première communion de leurs enfants.

Citons d'abord M. Massip, député de l'Ariège, le fanatique démolisseur de l'église votive que l'on élève à Montmartre, a souhaité voir sa fille faire sa première communion, il y a quelques jours à Paris ; il a même veillé à ce que son enfant ne manquât aucun catéchisme. Comme les parents et les amis qui habitent son département ne pouvaient tous venir à Paris pour assister à la cérémonie, M. Massip a fait dire le même jour à Foix une messe à laquelle parents et amis devaient unir leurs prières, « afin que cette chère enfant fit une bonne première communion. »

Tout cela est très-édifiant, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien nos gouvernants sont peu logiques et combien leurs pensées sont différentes de leurs actes.

SÉNAT

Suite de la Séance du 8 Mai

Après le vote de la loi sur l'hypothèque maritime, le Sénat, après une épreuve douteuse a décidé de ne pas passer à la discussion des articles du projet de loi tendant à supprimer les classes des préfectures et des sous-préfectures et à établir ces classes personnelles aux fonctionnaires.

Ce vote a paru étonner la gauche. Le projet de loi avait été adopté par la Chambre et il est évident qu'il eût facilité singulièrement les candidatures officielles.

Les républicains du Sénat ont trouvé sur qui faire peser leur mauvaise humeur.

L'ordre du jour a appelé immédiatement la discussion de la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie tendant à nommer une Commission d'enquête chargée de recueillir tous les renseignements nécessaires sur la situation comparative des écoles laïques et congréganistes.

Après avoir en vain essayé de faire ajourner la discussion, le Sénat n'étant pas en nombre, M. de Gavardie a dû quitter la tribune sans être parvenu à se faire entendre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 8 mai.

La fin de la séance d'hier a été toute consacrée à la discussion de la loi sur les récidivistes.

Nos dépêches ont annoncé hier le rejet de l'amendement Gatineau tendant à assimiler aux crimes et délits politiques les faits connexes quelle qu'en soit la qualification.

M. PERIN a pris ensuite la parole sur l'art. 15 et contesté au gouvernement le droit d'envoyer de nombreux condamnés en Nouvelle-Calédonie. Cette colonie qui compte déjà 10,000 condamnés ne saurait en recevoir davantage sans courir de graves dangers.

M. GERVILLE-REACHE a pris la défense de la Nouvelle-Calédonie, tout en combattant l'amendement Pierre Alpye qui voulait qu'on envoyât tous les condamnés dans cette possession.

M. LAVIEILLE a proposé la Guyane.

L'amendement Alpye a été repoussé. Puis, sur une observation de M. Périn, le ministre de l'intérieur a promis que les condamnés seraient libres.

L'article 21, relatif à la transportation des femmes condamnées aux travaux forcés, a été ensuite repoussé, l'article 22 a été adopté.

Après le rejet de l'art. 23 et l'adoption de l'art. 25, la Chambre a décidé par 460 voix contre 51 qu'elle passerait à une seconde délibération.

La séance a été levée à 6 h. 30.

CONGO

Lo Commerce du Porto reçoit du Congo une lettre datée du 30 mars, confirmant l'occupation de Ponta-Negra par les Français.

Suivant cette lettre, le navire portugais Bengo serait arrivé devant Ponta-Negra quelques jours après le débarquement de troupes opérés par le Sagittaire.

Le commandant du Bengo et les commerçants portugais de Ponta-Negra auraient alors signé et remis au commandant du Sagittaire une note protestant contre l'occupation. Les indigènes auraient arboré le drapeau portugais, aussitôt après le débarquement des Français, et auraient déclaré qu'ils reconnaissent seulement l'autorité portugaise.

La lettre ajoute que deux négociants portugais de Ponta-Negra se seraient refusés à signer la note de protestation et auraient même favorisé et aidé l'occupation française.

Le Bengo serait retourné à Angola pour prévenir le gouvernement des faits accomplis.

ALSACE-LORRAINE

M. Kablé, député de Strasbourg, a déposé au Reichstag une proposition tendant à la suppression de la dictature en Alsace-Lorraine. Il se pourrait que la question fût discutée dans le courant de la présente semaine. Si le débat ne peut s'engager dans un temps aussi rapproché, il aura certainement lieu dans une des premières séances qui suivront les vacances de la Pentecôte.

ÉTRANGER

Etats Unis.

Le bruit court que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse aurait reçu une lettre lui annonçant la prochaine arrivée à Halifax de deux navires américains aux allures suspectes. Le gouverneur reconnaît bien avoir reçu une lettre renfermant des avis secrets, mais il refuse de donner des explications précises à ce sujet.

Suivant d'autres bruits, des navires, dont les équipages seraient entièrement composés de fenians, auraient quitté Boston à destination d'Halifax ; ils porteraient des torpilles et autres machines explosibles destinées à faire sauter les navires marchands qui se trouvent dans le port d'Halifax. Un attentat aurait lieu le 14 mai, jour fixé pour l'exécution des assassins de Phoenix-Park.

Ces nouvelles causent une certaine émotion parmi les habitants d'Halifax. Des factionnaires ont été placés sur divers points de la ville. Les troupes qui se trouvent à bord de la corvette le Ténéos ont reçu des renforts.

Le secrétaire du cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, dément que le cardinal ait reçu une dépêche du pape lui demandant des explications au sujet de l'entretien qu'il a eu récemment avec M. Sullivan, président de la Ligue agraire.

Le secrétaire ajoute que l'entretien du cardinal avec le président de cette Ligue n'a duré que quelques minutes, et que c'est M. Sullivan qui a communiqué aux journaux le compte-rendu de leur conversation.

Suisse

Dans les élections qui ont eu lieu dimanche pour le renouvellement du Grand-Conseil du canton de Lucerne, les libéraux ont maintenu leur position dans la ville. Dans le reste du canton, les conservateurs ont eu facilement le dessus. En somme, la physionomie du Corps législatif lucernois n'a pas changé. Le parti conservateur a les deux tiers des sièges, le parti libéral un tiers.

Dans le canton de Neuchâtel, 82 radicaux et 24 conservateurs sont élus au grand conseil. Ces derniers ont perdu quelques sièges.

LE DÉCRET DU 14 JUILLET

Une amusante fantaisie du Gaulois :

Le Journal officiel d'hier 14 juillet 1884 contenait la nomination de M. Coquelin aîné, de la Comédie-Française, au poste de grand-chancelier de la Légion d'honneur.

On sait à la suite de quelles péripéties M. le général Faidherbe a bien voulu passer la main au brillant sociétaire.

M. Coquelin avait annoncé bruyamment sa résolution formelle de quitter la Comédie. M. Jules Ferry, qu'un heureux hasard avait racroché pour la cinquième fois au portefeuille de l'instruction publique, avait cru vaincre les résolutions de M. Coquelin en lui offrant la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Coquelin persistant dans ses projets de démission, M. Ferry avait poussé jusqu'à la rosette d'officier... puis jusqu'à la croix de commandeur... enfin jusqu'au grand-cordon ! M. Coquelin ne céda que devant la démission de M. le général Faidherbe.

Son installation a eu lieu hier au soir, avec un éclat inaccoutumé. Tous les ministres, et notamment M. le sénateur major Labordère, ministre de la guerre, assistaient à la réception ouverte.

Le premier décret préparé par le nouveau grand-chancelier, et signé de M. le président de la République, a paru ce matin à l'Officiel. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir le reproduire à la même heure.

République française

« CHANCELLERIE DE LA LÉGIION D'HONNEUR

« Nous grand-chancelier de l'ordre, etc...

« Vu la loi du... etc...

« Les Sénatus-consultes des... etc...

« Le décret du... etc...

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article 1^{er}. — Tous les comédiens, chanteurs mimes, chorégraphes, écuysers, clowns, acrobates, dompteurs et artistes généralement quelconques, seront décorés de l'ordre national de la Légion d'honneur.

« Messieurs les chanteurs et comédiens des théâtres subventionnés seront faits commandeurs, Messieurs les chanteurs et comédiens des théâtres importants seront faits officiers ; tous autres, chevaliers du dit ordre.

« Art. 2. — Nul ne pourra être décoré s'il n'est ou n'a été comédien, chanteur, mime, etc...

« Art. 3. — Les dames artistes et les élèves du Conservatoire seront également décorées ; celles des dames artistes ou des élèves du Conservatoire, femmes, qui auraient des relations, légitimes ou non, avec des artistes hommes, seront promues au grade, quel qu'il soit, dont leur associé serait investi.

« Art. 4. — Les gens du monde, qui n'auront joué, chanté ou mimé que dans les salons ou les clubs n'auront droit qu'aux palmes d'officiers d'académie.

« Art. 5. — Un ordre spécial mi-parti rouge et violet sera créé pour messieurs les amateurs de distinction qui auront paru dans les cirques, hippodromes ou arènes publics ou privés.

« Art. 6. — Tous les auteurs dramatiques, compositeurs de musique, directeurs et secrétaires de théâtres, journalistes et critiques, présentement décorés, seront publiquement dégradés sur la place du Théâtre-Français : leurs insignes seront brûlés et les cendres jetées au vent.

« Fait en notre palais de la Légion d'honneur, etc.

« Pour copie conforme,

« PICK »

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos députés et l'agriculture — On lit dans le Moniteur de la Loire : « Thibaudin déteint ! Sa manière ingénieuse de comprendre les serments a séduit bien des gens. Nous n'en voulons pour exemple que la conduite des députés de la Loire.

« Tous, on s'en souvient s'étaient, engagés à dégrever l'agriculture qui dans notre département occupe une place importante.

« Il y a quelques jours, un député présentait un amendement en faveur de ces dégrevements. Eh bien ! MM. Audiffred et C^{ie}, au lieu de se montrer et de remplir leur promesse, ont mis leurs programmes à cette occa-

sion dans leur poche et ils ont éramement voté contre l'amélioration réclamée pour l'agriculture.

« Qu'on nous permette de citer et les programmes et les votes dont il s'agit :

« M. Chavanne. — « Je prêterai mon cours le plus entier à la défense énergique des intérêts de l'agriculture. »

« M. Chavanne a voté contre.

« M. Levet. — « Il faudra poursuivre l'œuvre déjà commencée des dégrevements. »

« M. Levet a voté contre.

« M. Audiffred. — « Je suis partisan de la continuation des dégrevements. »

« M. Audiffred a voté contre.

« M. Brossard. — « Il faut persévérer dans la politique des dégrevements, notamment diminuer l'impôt foncier. »

« M. Brossard s'est abstenu de voter. »

« Quels farceurs, n'est-ce pas ?

Conseil municipal de Roanne. — Séance du 7 mai. — Une omission a été commise hier dans notre compte-rendu sommaire des délibérations de nos édiles ; en termes du métier, un paquet a été oublié sur le marbre par le metteur en pages.

Réparons cette erreur :

Inspection des viandes de boucherie. — Un rapport du déposé en chef de l'octroi conclut à l'établissement d'une taxe de deux centimes par kilogramme sur les viandes dépecées à l'extérieur et introduites dans la ville. Le Conseil approuve l'établissement de la taxe, à titre de droit d'inspection.

Abattoir. — Par une pétition, basée sur un surcroît très-sensible de travail, les vétérinaires municipaux réclament une augmentation de traitement.

Le conseil invite la municipalité à s'entendre avec les pétitionnaires au mieux des intérêts de la ville.

Cetmoi. — Le Conseil donne son approbation à un bail passé avec M. Rondepierre, pour la location d'une maison, servant au service de l'octroi.

Démission. — Nous avons annoncé hier, en quelques mots la démission de notre ancien confrère, M. Fontaine, qui, en même temps que rédacteur en chef de l'Union républicaine, était conseiller municipal. Peut-être n'est-il pas inutile de reproduire la lettre par laquelle il a notifié sa décision ; elle est ainsi conçue :

« Monsieur le maire,

« Nommé chef du cabinet de M. Frémont, préfet de la Corrèze, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre du Conseil municipal de Roanne, que je vous prie de vouloir bien faire accepter par M. le préfet de la Loire.

« Ma collaboration assidue aux travaux du Conseil municipal pendant plus de cinq ans grâce à la confiance dont m'ont honoré à deux reprises les électeurs Roannais, sera un des meilleurs souvenirs de ma vie, d'autant plus précieux que pendant ces cinq années, j'ai entretenu les relations les plus cordiales avec les membres de la municipalité et tous mes collègues. Tous nous avons travaillé, d'un commun accord et chacun selon nos forces à améliorer et embellir la ville de Roanne et à en accroître la prospérité.

« Je vous prie, M. le maire, d'être mon interprète auprès de mes collègues.

« Veuillez agréer, Monsieur le maire, etc.

« FONTAINE »

Les sentiments de confraternité d'usage entre journalistes nous auraient fait désirer pour M. Fontaine un chef plus distingué, sous tous les rapports, que l'ancien sous-préfet de Roanne.

M. Frémont passe de si longues heures à se faire une tête et une tenue de jeune premier de théâtre forain qu'il ne lui en restera certainement pas beaucoup à consacrer aux affaires de son département.

Et ce n'est assurément point par ses profondes connaissances administratives qu'il rachètera son peu d'assiduité.

Notre ancien confrère va donc se trouver chargé d'une lourde responsabilité.

« Pour copie conforme,

« PICK »

« Pour copie conforme,

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

« PICK »

Vraiment confrère ! mais alors est-ce donc que sans la police et le voisinage salubre du violon, ça aurait pu se passer mal !

Au Phénix pourtant, ça se passait toujours bien, sans qu'il fut besoin pour cela du plus petit sergent de ville.

Mais un certain nombre de réclamations se sont produites, ajoute le *Petit Gaga* : le Phénix, d'après lui, n'aurait pas donné tous les noms des pauvres inscrits, ou qui prétendent l'avoir été.

Nous nous demandons quel avantage aurait pu avoir le Phénix à ne pas donner tous les noms inscrits : et nous croyons plutôt que dès lundi a commencé pour le bureau laïque, le système d'exploitation dont parlait dimanche le *Journal de Roanne*, et dont avait eu jadis tant à se plaindre M. Audifred.

Mais patience ! On va commencer des enquêtes, assure le confrère ; gare donc aux faux pauvres, et aux pauvres pas assez honteux ! La roche Tarpeienne est près du Capitole, et le violon miteux du bureau de bienfaisance.

Concours hippique de Lyon. — Nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant pour nos lecteurs de comparer le nombre des produits exposés cette année au concours hippique de Lyon par les éleveurs de la région, avec le nombre de ceux exposés l'an dernier.

L'an passé, la Loire avait envoyé 24 poulains ou pouliches ; cette année elle n'en a envoyé que 12.

Nos voisins de Saône-et-Loire n'ont pas fait comme nous, le chiffre des chevaux qu'ils ont exposés ne s'est abaissé qu'à peine : 51 en 1882, 50 en 1883.

Remarquons bien vite que les envois de la Loire ont été meilleurs que l'an passé. Mais c'est égal, il n'y a pas lieu de féliciter nos éleveurs, évidemment un peu désillusionnés sur les résultats des concours. Sans les succès remportés par MM. Palluat de Besset, du Chevalard et Reignaud fils, notre région eût passé inaperçue au concours de Lyon.

Deux associés. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de deux jeunes malfaiteurs : les nommés Chalumeau Victor, et Molette Jean-Marie.

Le premier avait, le 30 avril dernier, escamoté la montre d'un habitant de Villerest, M. Melinand. Le second s'était chargé de conserver et de vendre la montre soustraite.

Les deux associés, dont l'un a 21 ans et l'autre 16, ont comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, à l'audience des flagrants délits. Ils ont été condamnés tous les deux à quinze jours de prison.

Arrestation. — Malgré les nombreux exemples que fait la police de notre ville, les Phryniens de bas étage continuent à s'attaquer aux passants.

Hier encore les filles Léonie Morsand, âgée de 23 ans, et Pouilly Virginie, 34 ans, ont été arrêtées à 10 heures du soir, rue Nationale, pour excitation à la débauche.

Rixe à St-Maurice. — Quatre maçons de St-Maurice-sur-Loire avaient avant-hier, trop fêté la saint Lundi. Pour tout dire, à la fin du jour, ils étaient gris, affreusement gris. Or ils avaient invité à leur table un sieur Cernot, qui, paraît-il, a le vin mauvais. Il mit la discorde parmi les quatre maçons et, sur un prétexte quelconque, une rixe éclata bientôt.

Ce fut épique. Quand arriva le garde-champêtre, il y avait sur le sol rouge de vin, parmi les bouteilles éventrées, deux des combattants étendus.

Heureusement, le vin, plutôt que les coups

les avait asommés. Ils sont promptement revenus à la vie et pour eux l'affaire n'aura d'autre suite qu'une comparution prochaine devant le tribunal correctionnel de Roanne.

Destruction de monuments publics.

L'enfance et sans pitié, chacun sait ça. N'ayant pas sous la main de chiens ni des chats à tourmenter, les jeunes Fargeton, Boisset, Suchet et Planchet, tous âgés de 11 à 12 ans, s'en sont pris à une des plaques de la rue du Calvaire — une de ces belles plaques neuves, s'il vous plaît, que la municipalité vient de faire poser par toute la ville.

Ils l'ont détachée à coups de pierres, et pour ce fait d'armes procès-verbal a été dressé contre les parents responsables.

Le kiosque de la musique aux Promenades continue lui aussi à servir de tôle de tuerie aux déprédateurs. Deux nouvelles pommes de fonte de la balustrade ont disparu et une partie des ornements du fronton ont pris le même chemin.

M. le Maire ferait bien de rappeler à ses administrés par de nouvelles affiches que les monuments publics sont placés sous la sauvegarde des citoyens, et d'autoriser surtout ces derniers, le cas échéant, à allonger un peu les oreilles aux contrevenants.

Chemin de fer de Firminy à Annonay. — Encore une preuve de la situation embarrassée de l'Etat !

Le chemin de Firminy à Annonay, qui coûtera un peu plus de trente millions, devait être terminé dans l'année et livré à la Compagnie P.-L.-M. qui se charge de l'exploiter.

Malheureusement, il manquait 2,200,000 fr. pour terminer tous les travaux ; l'Etat, qui semble à bout de ressources, ne promettrait pour cette année que 1,400,000 fr. ; restaient 800,000 fr. ; en fouillant au fond des caisses, on a trouvé encore 420,000 fr. ; et un arrêté du 24 avril courant, pris par le ministre des travaux publics, ouvre un crédit supplémentaire de cette somme. Espérons que d'ici à la fin de l'année on parviendra à parfaire la somme de 2,200,000 fr. ; l'Etat a d'ailleurs tout intérêt à en finir au plus tôt, afin que les 20 à 30 millions déjà dépensés ne restent pas plus longtemps improductifs.

LETTRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais).

Paris, 7 mai.

La commission du budget. — Les élections de dimanche ; — Les aumôniers des hôpitaux.

La fortune sourit décidément au ministère. Il a obtenu aujourd'hui dans la constitution de la commission du budget, un véritable succès. Vous savez qu'il avait déjà eu la satisfaction de voir cette commission renfermer un grand nombre de ses amis. Il y avait toutefois deux ombres au tableau. D'une part, les opportunistes avaient réussi à faire nommer un grand nombre de leurs et en outre, M. Wilson était membre de la commission.

Sans doute les opportunistes soutiennent le cabinet ; mais ils ne sont qu'un des éléments de la majorité et il y avait lieu d'appréhender la prédominance de leur influence.

D'un autre côté, on sait bien que M. Wilson n'aime pas M. Ferry et qu'il voudrait le renverser pour mettre à sa place M. de Freycinet, cher à tout le clan de l'Elysée. Enfin, on ignore pas l'influence que peut exercer sur la politique générale et spécialement sur la stabilité ministérielle, un président de la commission du budget.

M. Ferry désirait donc écarter tout à la

gissait, renversait les chaises...

Autour de la table, tout le monde était pâle. Les dames fermaient les yeux avec de petits cris d'effroi, les vieillards brandissaient leurs longues cannes belliqueusement, et, dans la chambre à côté, les petits garçons qu'on couche de bonne heure, éveillés en sursaut par les rugissements et les coups de feu, avaient grand-peur et demandaient de la lumière.

En attendant Tartarin ne parlait pas.

XI

DES COUPS D'ÉPÉE, MESSIEURS, DES COUPS D'ÉPÉE... MAIS PAS DE COUPS D'ÉPINGLES !

Avait-il bien réellement l'intention de partir ?... Question délicate, et à laquelle l'historien de Tartarin serait fort embarrassé de répondre.

Toujours est-il que la ménagerie Mitaine avait quitté Tarascon depuis plus de trois mois, et le tueur de lions ne bougeait pas. Après tout, peut-être le candide héros avait-il par un nouveau mirage, se figurait-il de bonne foi qu'il était allé en Algérie. Peut-être qu'à force de raconter ses futures chasses, s'il s'imaginait les avoir faites, aussi sincèrement qu'il s'imaginait avoir hissé le drapeau consulaire et tiré sur les Tartares, pan ! pan ! à Sang-Hai.

Malheureusement, si cette fois encore Tartarin de Tarascon fut victime du mirage, les Tarasconnais ne le furent pas. Lorsqu'au bout de trois mois d'attente, on s'aperçut que le chasseur n'avait pas encore fait une malle, on commença à murmurer.

— Ce sera comme pour Sang-Hai ! disait Costecalde en souriant. Et le mot de l'ar-

fois de la présidence de la commission du budget et M. Wilson et les opportunistes, qui du reste se divisaient eux-mêmes en partisans de M. Allain-Targé et partisans de M. Rouvier.

Or le ministère a atteint ce double but en réussissant à faire élire M. Sadi-Carnot, qui n'aime pas plus les opportunistes qu'il n'en est aimé, et à infliger à M. Wilson l'humiliation de ne recueillir que quatre voix, défaite qui d'ailleurs a enchaîné presque tous les membres de la Chambre, M. Wilson étant généralement exécré.

C'était là la grosse pierre pour ne pas dire l'unique question du jour. On s'entretenait cependant dans les couloirs du résultat des quatre élections législatives qui ont eu lieu hier. Les habiles hochaient la tête et ne paraissaient pas satisfaits. Ils faisaient remarquer en effet que, sauf à Chambéry, le chiffre des voix de gauche a partout été inférieur à ce qu'il était au mois d'août 1881. Ce résultat est surtout sensible dans la circonscription de Coutances, où le chiffre des suffrages de gauche a diminué de 33 % ; résultat vraiment remarquable, quoiqu'on n'en doive pas s'exagérer l'importance.

On commentait en outre le succès relatif au candidat conservateur dans le 16^e arrondissement de Paris. M. Calla arrive le second avec cinq cents voix de plus qu'aux dernières élections.

Si M. Calla finissait par l'emporter, ce ne serait pas un mince événement que l'élection à Paris d'un député conservateur.

On a annoncé que le gouvernement avait approuvé le vote par lequel le conseil municipal a supprimé les aumôniers des hôpitaux. Cette nouvelle, d'après le *Parlement* est tout au moins prématurée. Il assure que le traitement des aumôniers a été jusqu'ici régulièrement payé. Le gouvernement éprouve, dit ce journal, une vive répugnance à donner sa sanction à cette mesure. Il ne faut pas, je crois, prendre ces assurances au pied de la lettre. La vérité est que les républicains modérés font de très-vigoureux et très-louables efforts pour obtenir du gouvernement qu'il ne persiste pas dans son projet primitif, mais j'ajoute que le succès de ces efforts serait généralement fort douteux.

SAINT-FORGEUX

Dépêches de la journée

La réforme judiciaire.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, dans l'entrevue qu'il vient d'avoir avec les membres de la commission de la réforme judiciaire, s'est mis d'accord avec cette commission sur les modifications apportées par elle au projet du gouvernement.

Expédition du Tonkin.

La commission législative de l'expédition du Tonkin a entendu aujourd'hui le ministre de la marine.

M. Charles Brun a assuré que la demande des crédits nécessaires ne dépasserait pas le chiffre de 5 millions 1/2.

Encore le vitriol.

A Carpentras, une jeune fille d'une excellente famille et d'une grande beauté, a été arrêtée hier pour avoir jeté un verre plein d'acide sulfurique à la figure de son séducteur, qui l'avait abandonnée dans un état de grossesse avancée. L'état du blessé est très grave.

L'ambassadeur de France.

Le pape a reçu hier, en audience particulière, l'ambassadeur de France près le Va-

tican et Mme Lefebvre de Behaine.

Léon XIII a reçu en même temps M. de Montbel, conseiller d'ambassade, qui part en congé.

Les caisses d'épargne.

On télégraphie de Dijon que M. Langeron, rédacteur en chef du *Bien Public*, et M. Clarin de la Rive, rédacteur en chef du *Franc Bourguignon* ont déjà comparu devant le juge d'instruction, pour l'affaire des caisses d'épargne.

A Marseille les sommes retirées de la caisse d'épargne, pendant le mois d'avril, se sont élevées à 1,687,000 francs.

La Prusse et le Vatican.

Une note du gouvernement prussien a été remise samedi dernier au Vatican.

Le cabinet de Berlin refuse de tenir compte de la dernière note du cardinal Jacobini. Il consent cependant à abroger les prescriptions générales relatives à l'administration des sacrements et à la célébration des offices divins, mais à la condition que le Pape abandonne, de son côté, son droit de veto dans les nominations ecclésiastiques.

Ces concessions ne sauraient suffire au Vatican.

BOURSE DE PARIS

du 9 mai 1883

Précédente clôture	VALEURS	Dernier cours
79 85	3 % Français	79 67
109 40	5 % id.	109 10
91 70	5 % Italien	91 75
1503	Paris-Lyon-Méditerranée	1505
525	Nord d'Espagne	521
707	Autrichiens	706
477	Lombards	475
2245	Sarragosse	2235
560	Suez	557
1337	Crédit Lyonnais	1332
	Crédit Foncier	

Etat civil de la ville de Roanne.

Des 8 et 9 mai 1883.

MARIAGES (1).

Elias Antoine, 29 ans, charpentier en bâtiments, et Dénoël Martine, 31 ans, tisseuse.

NAISSANCES (7).

Descombes Anne-Marie-Eugénie, fille de Barthélemy, pharmacien, et de Batillat Hugonette-Anne-Marie.
Bordat André, fils de François, tanneur, et de Raquin Marie, tricoteuse.
Darmet Claudine-Marie, fille de Jean-Marie, et de Sorvajan Anne-Benoîte, tisseuse.
Duverger Cézarine, fille de Louis-Alfred, employé de commerce, et de Déchavanne Louise, pelotonneuse.
Aumeunier Jean, fils d'Ambroise, charpentier en bâtiments, et de Goin Marie.
Lafon Antoine-Constant, fils de Jean, journalier, et de Dorro Marie, tailleur.

DÉCÈS (3).

Aurard Jeanne, 5 ans.
Boutard Jean, 86 ans, rentier, veuf de Suitet Claudine-Marie.
Bélot Hélène, 2 ans.

L'administration de l'ECHO DU ROANNAIS demande, pour porter le journal, des jeunes gens de 13 à 16 ans. Bonne rétribution. Se présenter au bureau du journal, cours de la République.

Le grand homme, lui, feignait de ne rien voir, de ne rien entendre ; mais au fond cette petite guerre sourde et venimeuse l'affligeait beaucoup ; il sentait Tarascon lui glisser dans la main, la faveur populaire aller à d'autres, et cela le faisait horriblement souffrir.

Ah ! la grande gamelle de la popularité, il fait bon s'asseoir devant, mais quel échaudement quand elle se renverse !

En dépit de sa souffrance, Tartarin souriait et menait paisiblement sa même vie, comme si de rien n'était.

Quelquefois cependant ce masque de joyeuse insouciance qu'il s'était par fierté collé sur le visage se détachait subitement. Alors, au lieu du rire, on voyait l'indignation et la douleur...

C'est ainsi qu'un matin les petits décroteurs chantaient sous ses fenêtres : *Lou fusioù de mestre Gervai*, les voix de ces misérables arrivèrent jusqu'à la chambre du pauvre grand homme en train de se raser devant sa glace. (Tartarin portait toute sa barbe, mais comme elle devenait trop forte, il était obligé de la surveiller.)

Tout à coup la fenêtre s'ouvrit violemment et Tartarin apparut en chemise, en serrette, barbouillé de son savon blanc, brandissant son rasoir et sa savonnette, et criant d'une voix formidable :

— Des coups d'épée, messieurs, des coups d'épée !... Mais pas de coups d'épingle !

Belles paroles dignes de l'histoire, qui n'avaient que le tort de s'adresser à ces petits *fouchtras* hauts comme leurs boîtes à cirage, et gentils hommes tout à fait incapables de tenir une épée.

(A suivre.)

AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN de TARASCON

Par ALPHONSE DAUDET.

PREMIER ÉPISODE

A TARASCON

Tartarin donnait toutes les explications qu'on voulait. Il avait lu Jules Gérard et connaissait la chasse au lion sur le bout du doigt, comme s'il l'avait faite. Aussi parlait-il de ces choses avec une grande éloquence.

Mais où il était le plus beau, c'est le soir à dîner chez le président Ladevèze ou le brave commandant Bravida, ancien capitaine d'habilement, quand on rapportait le café et que, toutes les chaises se rapprochant, on le faisait parler de ses chasses futures...

Alors, le coude sur la nappe, le nez dans son moka, le héros racontait d'une voix émue tous les dangers qu'il attendaient là-bas. Il disait les longs affûts sans lune, les marais pestilentiels, les rivières empoisonnées par la feuille du laurier-rose, les neiges, les soleils ardents, les scorpions, les pluies de sauterelles ; il disait les mœurs des grands lions de l'Atlas, leur façon de combattre, leur vigueur phénoménale et leur férocité au temps du rut...

Puis s'exaltant à son propre récit, il se levait de table, bondissait au milieu de la salle à manger imitant le cri du lion, le bruit d'une carabine, pan ! pan ! le sifflement d'une balle explosive, pfft ! pfft ! gesticulait, ru-

FAITS DIVERS

Jeune fille étranglée. — On vient de découvrir dans les prairies de Beaulieu (Maine-et-Loire), à 500 mètres environ de l'usine Joubert, le cadavre de la demoiselle Louise Gourey, demeurant rue Beaulieu, à Angers.

La malheureuse fille avait été étranglée. Elle avait les vêtements relevés sur la poitrine et était dans un état effrayant à voir. Le ventre présentait les plus horribles mutilations. La jambe droite était brisée en deux endroits. Les larges taches noires imprimées à la gorge attestaient la strangulation.

On a retiré de la bouche de la victime une éponge et un foulard.

Vol Militaire. — Le conseil de guerre du 12 corps, siégeant à Limoges, va être saisi d'une affaire dont on a heureusement peu d'exemples.

Une douzaine de militaires du 78^e, en garnison à Guéret, sont accusés de recel et de vente d'effets provenant du magasin d'habillements de Guéret.

Il paraît que plusieurs enfants de troupe sont impliqués dans les poursuites.

Un duel interrompu. — Les rares promeneurs que le beau temps avait attirés hier soir du côté du Vésinet faillirent avoir, vers deux heures, le spectacle d'un duel à l'épée. Deux voitures, arrivant presque simultanément, amenèrent sept messieurs. Après quelques pourparlers et sans s'inquiéter des curieux, deux d'entre eux mirent habit bas, s'armèrent d'une épée et tombèrent en garde.

Un des témoins venait de prononcer : « Allez, Messieurs, » et les combattants s'apprêtaient à ferrailler, quand deux gendarmes de Chatou apparurent, s'interposèrent et invitèrent champions et témoins à se rendre à la gendarmerie; on procéda à un procès-verbal.

Tentative de suicide d'un prêtre. — Une femme traversant un petit bois, près de Lormont, a trouvé un ecclésiastique étendu à terre, la figure ensanglantée. C'était l'abbé Ozil, curé de Coirac (Gironde), qui venait de se tirer un coup de revolver sous le menton. La balle, après avoir traversé le maxillaire inférieur droit s'était logée derrière l'oreille. La blessure n'est pas mortelle.

L'abbé Ozil, après avoir reçu les premiers soins chez le curé de Lormont, a été transporté à l'hôpital de Bordeaux.

Pour exécuter sa fatale résolution, il avait réussi à quitter, sans être vu, l'établissement hydrothérapique de Longchamps, où il était en traitement depuis quelques jours, pour une affection dont il souffrait depuis plusieurs mois et qui, par moments, lui enlève la possession de ses facultés mentales.

Mort d'un grand criminel. — On se souvient encore du crime horrible commis en janvier 1879, par le nommé Poujard, propriétaire à Dommartin (Rhône), sur la personne de son cousin Lacroix, pour lui voler une somme de 3,000 fr.

Le cadavre de cet infortuné, affreusement mutilé, le tronc décapité, les deux bras désarticulés, fut retrouvé dans un sac qui flottait à la surface de l'étang de Cruzol, à Lenthilly. La tête seule ne fut pas retrouvée.

Poujard, qui était la terreur du pays, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le courrier de la Nouvelle-Calédonie, qui vient d'arriver, apporte la nouvelle de la mort de Poujard.

Coincidence singulière: il est, paraît-il, décédé à l'île Nou, le 6 décembre de l'année dernière, c'est-à-dire 3 ans jour pour jour après sa condamnation.

Le même courrier apprend que Poujard légué par testament aux hospices civils de Lyon, tous des immeubles qu'il possédait à la Tour-de-Salvagny, Dommartin, Clivieux, d'Azergues et Lissieu, à la charge par cette administration de faire ramener son corps en France et de l'inhumer à Dommartin.

Incendie d'un paquebot en mer. — On apprend de Victoria (Colombie anglaise), en date du 3 du courant, que le paquebot *Grappler*, a été détruit par les flammes près de Dute Julet, sur cent passagers, cinquante ont péri. Parmi les victimes se trouve le capitaine ainsi que de nombreux Chinois et plusieurs Canadiens.

Tentative d'empoisonnement. — Samedi dernier, M. R..., juge de paix de la Guérche (Hle-et-Vilaïne), a failli être empoisonné. On a noté M. R... pendant son déjeuner, prit une bouteille qu'il se trouvait sur la table et se versa à boire. A peine avait-il avalé une gorgée de vin, qu'il rejeta son verre en s'écriant que le vin était empoisonné. Effectivement, M. R... fut pris de vomissements qui durèrent plusieurs heures.

Le vin contenu dans la bouteille fut soumis à l'analyse; et on constata qu'il contenait du vitriol en grande quantité. La pièce de vin à laquelle la bouteille avait été tirée contenait également du vitriol; et cependant deux jours auparavant on avait tiré de cette pièce du vin qui était parfaitement bon.

M. R... suppose qu'un individu s'est introduit dans sa cave à l'aide d'une fausse clef, car la porte, qui est toujours fermée avec soin, ne présentait aucune trace de effraction; mais il ignore quel peut être l'auteur de cette tentative criminelle.

Un crime impuni pendant sept ans. — Les nommés Lecoutre père et fils, tous deux courtiers en chevaux à Tourcoing, viennent d'être arrêtés. Cette double arrestation se rapporte à un crime commis à Roubaix, le 28 novembre 1876. Un vieux et riche propriétaire, M. Delbecq, était assasiné, en pleine ville, entre sept et huit heures du soir, dans la maison qu'il occupait rue Blanchemaille.

Le vénérable vieillard, dont la fortune était évaluée à 6 ou 700 mille francs, était allé dans sa cour, quand tout à coup, la servante, qui habitait seule avec lui, Clementine Verské, entendit crier d'une voix entrecoupée par la douleur :

« Clementine, vite un médecin, j'ai reçu un mauvais coup. »

Les soins qui furent donnés au vieillard furent inutiles. Il mourut sans pouvoir donner aucun indice sur son assassin.

On retrouva, enfouis dans la terre, dans le jardin de M. Delbecq, des papiers, de l'argent et son testament d'après lequel il laissait 20,000 francs à sa servante.

Plusieurs personnes furent mises en état d'arrestation, mais les prévenus étaient bientôt relâchés, les explications qu'ils avaient fournies ayant satisfait la justice.

C'est à la suite d'une nouvelle instruction, que les nommés Lepoutre père et fils, viennent d'être arrêtés.

L'arrestation a été amenée par un propos qu'aurait tenu le fils dans une violente discussion qu'il a eue, il y a quelques jours, chez lui, avec son père, auquel il aurait formellement reproché à plusieurs reprises d'avoir assassiné Delbecq. Le propos aurait été entendu par des voisins qui ont prévenu la police.

FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

APERÇU DES PRIX :
Plantes à massifs, telles que : Geraniums, Hélioïtropes, Nerveuses, Ageraliums, Anthemis, etc., le 100, 20 fr.
Plantes à mosaïque : Coleus, Alternanthera, Sempervivum, Erisine, Ficoides, etc., le 100, 25 fr.
Plantes à feuillages pour appartement, bouquets de fête, de mariage, etc.
Plants de fleurs annuelles tous repiqués, 2 fr. le cent.

ASTHME

CAYARNE guérit par les **TUBES LÉVASSOUR**
23, rue de la Monnaie, Paris. — 3 fr. envoi p.

FABRIQUE DE CIERGES

FOUR PREMIERE COMMUNION

VIAI

Place d'Armes, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ROANNE

LIBRAIRIE BRON

NOUVEAUTÉS

La Comtesse Sarah, OHNET. — La Ferme du Choquant, CHERBULIER. — Criguette, LUDOVIC HALÉNY. — Au bonheur des Dames, ZOLA. — Aimée du Roi, — La Tunisie et la Tripolitaine, GELCHARME. — La petite Duchesse, BOUVIER. — Le Fort de la halle, ODYSSE BAROT. — Annuaire de l'arrondissement de Roanne.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DEPOT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères.

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE DÉCHAUME

Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

et dans les kiosques de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place St-Etienne.

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

parmi lesquelles nous citerons :

Le Bossu ou le petit Parisien Lagardère, grand roman de cape et d'épée.

Essai le l'épave, par Emmanuel GONZALEZ.

Le Secret du Dompteur, par Louis NOIR.

Rocamboles, par PONSON DU TERRAIL.

L'Enfant trouvé, par Louis ENAULT.

Tous ces ouvrages, choisis parmi les plus dramatiques, sont vendus par livraisons à dix centimes, illustrés par les meilleurs artistes.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

5% aux Bons à échéances, à 2 ans

4% id id à 18 mois

3% id id à 1 an

2 1/2% id id à 6 mois

2% id id à 3 mois

2% id id à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

PREMIERE COMMUNION

La Maison du Grand St-Martin met en vente un choix considérable très-varié de **Compléments d'apôtre** pour **Première Communion**, depuis 10 fr. 50 le Complément.

Nous recommandons à nos abonnés cette Maison de confiance si avantageusement connue pour vendre bon et bon marché.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'été, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le **souffrage** des la première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de souffre sublimé, 1^{er} choix, qu'elle donnera aux prix minima de 25 fr. les 70 kilogr. logé en sacs de 60 kilogr.

MAGASIN DE VENTE,

rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

Haute Nouveauté Anglaise

Seul RIVAL du VELOURS de LYON

contant le **QUART** du PRIX

NOIR BLEUÉ inaltérable toutes couleurs à la mode.

NONPAREIL

VELVETEEN

LEGER, SOUPLE, SOYEUX,

DURABLE, BRILLANT, SOLIDE DE TISSU

NE SE TACHANT PAS A LA PLEUVE

Dépôt maison BANCILLON, rue des Bourrassières

A ROANNE

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

VIENNENT DE PARAITRE :

Docteur COUTARET, **Vingt-cinq ans de**

chirurgie, 1 vol. in-8° 5 fr.

Docteur NORIAS, **Histoire des faïences**

Roanne-Lyonnaises, 1 vol. in-8°, contenant

60 planches, 20 fr.

BROUTIN, **Histoire des châteaux du**

Forez, 12 vol. in-8°, 20 fr.

On trouve toujours dans cette librairie toutes

les nouveautés littéraires, artistiques et scienti-

fiques, avec remises considérables sur les prix

marqués.

Vente à crédit.

LECONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université

de Vienne.

LECONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de

la République.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE.

HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

J. BARRÉ

Horloger de la ville,

19, rue des Bourrassières, ROANNE

Maison spéciale pour la vente de bonnes montres soignées, au prix de fabrique

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

M. BARRÉ met toujours le plus grand soin aux réparations de montres et

pendules et les délivre avec garanties sérieuses.

Vente d'outils et fournitures pour horlogers.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3^e étage

Maison, NADON, rue de Cadore, n° 1.

Pour louer, s'adresser au bureau

du journal, cours de la République.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour

hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames,

en tous genres et dans tous les prix.

GRAND CAFÉ

Place de l'Hôtel-de-Ville, ROANNE

Recommandé à MM. les Voyageurs.

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Pendant toute la saison d'été on trouvera au Grand-Café

GLACES ET SORBETS VARIÉS

NOUVEAUTÉS & CONFLECTIONS

MAISON J. BANCILLON

22, rue des Bourrassières, 22,

ROANNE

Actuellement mise en vente des

NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

CORBEILLES DE MARIAGE

SPECIALITÉ POUR COSTUMES ET CONFLECTIONS D'ENFANTS

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

de

S^T-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien

supérieure aux limonades factices.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.